



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

(En application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement)

relative à la demande d'autorisation environnementale pour un projet d'extension et de prolongation de la carrière lieu-dit « Saint Louis » présentée par la société CARRIÈRES & MATÉRIAUX DU SUD-EST (CMSE) sur la commune de THEZAN-LES-BEZIERS

La société Carrières et Matériaux du Sud-Est (C.M.S.E) a déposé une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extension et de prolongation de la carrière lieu-dit « Saint Louis » afin de constituer une nouvelle source d'approvisionnement en matériaux calcaires et alluvionnaires du site basé à Thézan-les-Béziers. Les installations relèvent du régime de l'autorisation environnementale. La demande n'est pas soumise à évaluation environnementale et nécessite une PPVE au titre de l'article L 123-19-2 du code de l'environnement.

La participation du public par voie électronique aura lieu du **vendredi 29 septembre 2023 à 9h00 au lundi 16 octobre 2023 à 17h00 inclus** soit une durée de 18 jours consécutifs.

Le dossier soumis à la participation du public sera consultable :

- sur le site de la préfecture de l'Hérault :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/INSTALLATIONS-CLASSEES/Participation-du-Public-Par-Voie-Electronique-PPVE>

L'avis de participation du public par voie électronique sera affiché 15 jours avant l'ouverture et pendant toute la durée de la participation électronique :

- à la mairie de Thézan-les-Béziers (siège de l'implantation) – Place de l'Hôte de Ville

- à la mairie de Murviel-les-Béziers – Place Georges Clémenceau

Sur demande, ces documents peuvent être consultés sous format papier au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation, à la préfecture de l'Hérault au bureau de l'environnement au 04 67 61 61 61.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de la participation soit du vendredi 29 septembre 2023 à 9h00 au lundi 16 octobre 2023 à 17 h00 :

- par voie électronique à l'adresse suivante :

ud-34.uid.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

- par voie postale à l'adresse suivante : DREAL Occitanie – Unité Départementale de l'Hérault – CMSE/Thézan-les-Béziers - Subdivision H3 « Matériaux/Mines/Carrières » - 520 Allée Henri II de Montmorency – CS 69007 – 34064 Montpellier Cédex 02

Ne pourront être pris en considération que les contributions parvenues au plus tard le jour et heure de clôture de la PPVE soit le **16 octobre 2023 à 17 h**).

Toute information technique peut être demandée à Madame Marie-Agnès VALIGNY, Responsable ICPE à la société CMSE par téléphone (06 63 33 45 16) ou par courriel (marieagnes.valigny@colas.com).

À l'issue de cette consultation, une synthèse des observations sera rédigée et mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault : (<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/INSTALLATIONS-CLASSEES>) durant une durée de trois mois.

La décision du préfet de l'Hérault est une autorisation assortie de prescriptions complémentaires le cas échéant, ou un refus.